

REUNION DU BUREAU DU 30 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°B18/119

Convention opérationnelle entre la Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'EPORA, Centre Bourg

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération évalué à 344 200€ HT et du montant prévisionnel du coût des travaux de requalification évalué à 230 000€ HT environ, frais annexes inclus,
- ✓ Considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise la requalification d'un îlot dégradé du centre-bourg dans l'objectif de réalisation d'un programme mixte d'environ 8 logements, l'implantation d'une antenne de l'office de tourisme et un centre d'animation culturel communal,
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Saint-de-Chamousset, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'EPORA relative au Centre Bourg,
- ✓ Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

Le Secrétaire général
pour les affaires régionales
Auvergne-Rhône-Alpes

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

06 DEC. 2018